

Lundi prochain, cinquantième audience au procès Stavisky

Paris, 10 janvier. — Dès l'ouverture de la quarante-neuvième audience, vendredi 10 h. 10, M. Alfred Dominique se lève. Il va, avec émotion, car il est lié par une longue amitié avec Albert Dubarry, avec force aussi, car, dit-il, Dubarry est innocent, plaider en faveur de l'ex-directeur du Journal « La Volonté ».

Le défenseur rappelle avec amertume l'arrestation de Dubarry, le 10 janvier 1934, et évoque, en passant, l'arrestation de M. Camille Aymard, le même jour, lequel Camille Aymard était directeur de la « Liberté ».

Une justice indifférente à tout, fait remarquer M. Dominique, si ce n'est à l'iniquité elle-même, a jeté dans la même balance la veillerie d'un grand député parlementaire sur l'affaire Stavisky, deux directeurs de journaux venus de deux points différents de l'horizon politique.

Puis, M. Alfred Dominique rappelle la longue détention de Dubarry, dont la liberté provisoire fut refusée à plusieurs reprises, malgré les différentes demandes d'associations, comme celle de la Ligue des droits de l'homme et de la Ligue française des directeurs de la presse parlementaire.

On entend l'historique des relations d'Alexandre avec Dubarry, relations d'abord banales, puis relations d'affaires, avec la constitution de la S.A.P.I.E.N.S., relations qui furent possibles, s'écrie M. Dominique, parce que la justice n'avait pas fait son devoir, en laissant un escroc en liberté provisoire.

« Oui, M. le Procureur général, vos mandats sont responsables du démantèlement de toute une vie. (Mouvements). »

M. Dominique conclut : « Messieurs les jurés, aidez Albert Dubarry à reconstruire tout ce qui a été détruit, vous l'acquitterez. Nous attendons cette réparation de votre justice ».

A la reprise, M. Pierre Lœwel, second défenseur d'Albert Dubarry, examine les faits reprochés à l'accusé : l'accusation de recel, d'abord à propos de laquelle l'avocat nie toute culpabilité.

Comment, dit-il, Dubarry pouvait-il savoir que les fonds qu'on l'accuse d'avoir reçus, provenaient de l'escroquerie de Bayonne ?

Pas plus à la B.N.C. qu'à la Banque de France, personnel n'attira son attention et ne lui dit : « Frennez garde. Les bons de Bayonne sont des faux ! »

Et M. Dubarry, toujours obligeant, va dans les ministères, au Travail. C'est l'historique de la fameuse lettre Dallmeier.

M. Lœwel met le public en joie en évoquant, en mimant les scènes qui se passèrent en janvier 1934, à Bayonne, dans le cabinet du juge d'Uhalat, au moment où celui-ci interrogeait sans dossier et avec un questionnaire, les inculpés venus de Paris.

« Oh ! oui, dit-il, je sais bien qu'on a dit que M. d'Uhalat n'écouloit que la voix de sa conscience, mais on a oublié de dire que sa conscience était tellement téléphoniquement à Paris (Hilarité). »

Vous avez été pris dans la vie, messieurs les jurés et vous allez y retourner; est-ce pourquoi votre verdict a tant de poids. Il signifiera qu'à côté de la justice qui nous martyrise, il y en a une autre, qui est simple, qui est haute et qui est celle des braves gens.

M. Jacques Saillard présente ensuite la défense de Gaston Bonnaure, qui dépeint avec chaleur et conviction comme « l'accusé-type de ce procès d'opinion ». Il examine le rôle joué par Bonnaure dans l'affaire, rôle de l'avocat qui, pour son malheur, devint parlementaire.

Le défenseur souligne la faiblesse de l'accusation à l'égard du député du 3^e arrondissement et s'attache à faire justice, avant les jurés, des faits reprochés à Gaston Bonnaure.

M. Jacques Saillard s'écrit en terminant :

« Vous n'oublierez pas que cet homme — qui est mon ami — a fait des mois de prison préventive à Bayonne et à Fresnes; vous l'acquitterez et lui rendrez l'honneur ».

Il est 17 heures 25. Le président Bernard lève l'audience.

Les débats continueront lundi prochain, 13 janvier, à 13 heures. On entendra une deuxième plaidoirie, celle de M. Fisch, en faveur de Bonnaure.

M. Léon Blum se représentera à Narbonne

Paris, 10 janvier. — Un bruit avait circulé d'après lequel M. Léon Blum avait décidé d'abandonner la circonscription de Narbonne pour se présenter à Toulouse.

M. Léon Blum a fait savoir qu'il n'avait jamais songé à ne point solliciter de nouveaux les suffrages de ses électeurs languedociens.

Les trois projets de loi sur les ligues vont être promulgués

Paris, 10 janvier. — Les textes des trois projets de loi sur les ligues votés par la Chambre et le Sénat, ont été transmis au ministère de la Justice par les soins des bureaux des deux assemblées.

La chancellerie a communiqué immédiatement ces documents aux autres départements ministériels intéressés : Présidence du Conseil et Intérieur.

Les trois lois vont donc pouvoir être promulguées incessamment par le chef de l'Etat. Il est probable que le texte en sera publié dimanche par le « Journal Officiel ».

LE VOILE DE LA HONTE



(Ph. Franco-Press.) Lorsque ses troupes stationnèrent à Malte, en 1798, l'accueil qu'elles reçurent fut tel que Bonaparte ordonna, à titre de représailles, que les femmes portassent, pendant cent ans, une coiffure spéciale appelée « voile de la honte ». Plus de cent ans ont passé, mais les femmes de Valette portent toujours la « Feldesta ».

LA GALERIE DU PALAIS-ROYAL, A PARIS



(Ph. Manuel Frères.) Dans quelques jours on inaugurerait la galerie du Palais-Royal, complètement transformée par M. VENTRE, architecte.

Le mauvais temps (SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A Manchester, une jeune fille a été enlevée sous les débris d'un mur qui s'est effondré par suite de la force du vent et un jeune homme a été précipité sous les roues d'un autobus.

En mer, cinq membres de l'équipage du navire marchand « Bradda », qui a sombré dans le Mersey, ont péri.

Deux ouvriers d'usine ont été découverts noyés dans un champ inondé par le débordement d'une rivière.

A Dusseldorf, l'ouragan a causé la mort de deux personnes

Berlin, 10 janvier. — La tempête qui a sévi ces jours derniers sur la France et l'Allemagne, a atteint maintenant le territoire allemand. On signale, en effet, de Rhénanie de violents orages accompagnés de pluies torrentielles et chutes de grêle. A Dusseldorf, un ouragan d'une très grande violence a causé non seulement d'importants dégâts, mais aussi la mort de deux personnes. On signale, en outre, treize blessés gravement atteints.

Deux autres personnes tuées à Heerdt et à Bocholt

A Oberkassel, où de hautes cheminées se sont effondrées, huit personnes ont été gravement blessées.

Dans le port de Heerdt, la tempête a démolé un hangar à locomotives. Il y a un tué et deux blessés.

On signale un tué et sept blessés à Bocholt, où l'ouragan a provoqué l'effondrement d'une usine.

UN PROCÈS MONSTRE EN RHÉLANIE

Six cents ouvriers, dont beaucoup appartenaient jadis aux syndicats chrétiens, sont accusés d'agitation contre le régime.

Depuis plusieurs semaines se déroule, devant le « Volkgericht » de Bamberg, un procès monstre, dirigé contre six cents ouvriers, accusés d'agitation contre le régime hitlerien.

Avant ce procès, on avait procédé à 1.100 arrestations, et, suivant des informations qui ont pu déjouer la censure allemande, dix accusés sont morts au cours d'interrogatoires menés suivant la formule de la Gestapo.

L'irritation est à son comble dans cette région rhénane. Les usines n'y travaillent que 24 à 36 heures par semaine. Les vivres y sont hors de prix et la misère est grande.

Il en est résulté un mécontentement général, des protestations publiques et des arrestations en masse.

Parmi les victimes de la Gestapo, on cite les noms des ouvriers Muth, Kreinkenbaum, Stein, Kraemer, Pichard, Merthen et Watermann.

Beaucoup des accusés appartiennent aux anciens syndicats ouvriers catholiques.

PARIS - STRASBOURG EN 70 MINUTES

Le Bourget, 10 janvier. — La violente bourrasque qui a soufflé toute la journée sur la Manche et une partie de la Bretagne, s'est entraînée à la suppression de la majeure partie des services aériens entre Londres et Paris, à l'exception des services français qui ont été assurés en totalité.

Le vent favorable a permis à l'aviateur Cliché de relier Paris à Strasbourg en 70 minutes, ce qui avec une moyenne de 351 kilomètres à l'heure, représente la plus grande vitesse commerciale atteinte en France à ce jour.

PARIS-COLOGNE EN AVION EN 1 HEURE 20

Cologne, 10 janvier. — Vendredi matin, l'aviateur de la Compagnie Air-France assurant le service régulier Paris-Cologne, dont l'équipage est composé du pilote Dufour et du radio-télégraphiste Le Plouhinec, qui avait quitté Le Bourget à 9 heures, est arrivé à Cologne à 10 h. 20.

La distance de 408 kilomètres séparant les deux villes a donc été couverte en 1 h. 20 de vol, soit à la vitesse moyenne horaire de 345 kilomètres.

La menace de grève des directeurs de théâtre

Paris, 10 janvier. — Le principe de la grève a été décidé au cours d'une réunion tenue mardi dernier, par l'Association des directeurs de théâtres. Ceux-ci ont pris l'engagement d'abandonner de ne régler à personne la date fixée pour le grève. Lundi prochain aura lieu une nouvelle réunion des directeurs et, à ce moment, peut-être se trouvera-t-on en présence d'un fait accompli. Les directeurs de théâtres, cette fois-ci, semblent décidés à ne plus menacer, mais à agir.

UNE ESCROQUERIE DE QUATRE MILLIONS EN BELGIQUE (SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le syndicat était constitué pour un terme de six mois, qui pouvait être renouvelé, sous promesse de restituer les mises dès que le résultat serait acquis.

Les résultats envisagés consistaient à faire hausser artificiellement les titres.

Le second syndicat fut monté sur le même style que le premier. Il avait pour but de faire monter les titres Hydrobus. C'était le Crédit français pour le commerce et l'industrie qui devait faire l'opération et désignait comme délégué l'agent de change Devos, qui n'était autre que l'ancien délégué de De Geest.

Des titres et fonds déposés pour ces deux syndicats, on n'a retrouvé que 18.000 francs sur 600.000 francs versés, déficit qui doit être ajouté à 4 millions de pertes, chiffre qu'un premier contrôle a découvert dans l'affaire du Crédit franco-belge.

A la suite de ces constatations, M. le Juge d'instruction Suetens a fait mettre sous mandat d'arrêt les deux agents de change agréés, Gaston De Geest et Emile Devos. Une perquisition a été opérée au siège de la Société du Sédit franco-belge, boulevard du Régiment.

A Paris, des perquisitions ont été opérées au siège des « Causeries de quinze », boulevard Hausmann, et le Parcquet de Paris, à la demande du Parcquet de Bruxelles, a procédé à l'arrestation de Sylvester Blumenfeld, né à Vienne, en 1887, tandis que Louis Chochois, domicilié rue de Téhéran, en traitement dans une clinique de la banlieue parisienne, était laissé en liberté provisoire.

L'enquête continue à Bruxelles et à Paris.

L'horrible crime de Bellenot

Dijon, 10 janvier. — On sait qu'on a retrouvé assassinés dans une ferme de la petite commune de Bellenot, deux frères habitant ensemble et leur domestique.

Tout porte à croire que l'assassin communié fort bien la maison.

Deux empreintes digitales très nettes ont été relevées sur les portes d'un meuble.

Jusqu'à présent, une seule piste serait envisagée : un domestique étranger avait quitté, il y a dix-huit mois environ, les fermiers Borno et déclarant qu'il allait s'embaucher dans la région.

On n'entend plus parler de lui jusqu'au 11 décembre, où il revint voir ses anciens patrons.

Il avait alors une allure toute différente. Il possédait une auto et déclara qu'il voyageait pour le compte de fabricants de meubles de Melun et d'Autun.

Lundi dernier, le domestique revint, toujours en auto. Or, lundi, c'était la veille du crime.

Enfin, la nuit suivante, des habitants d'un hameau situé au bas de la route qui conduit à la ferme Borno, entendirent les roulements d'un moteur d'abord vers 23 heures, puis vers une heure du matin. Entre ces deux heures, l'abominable forfait a pu être commis.

L'autopsie des trois cadavres a été faite par le docteur Morlot, médecin légiste.

Après avoir tué son voisin, un propriétaire blesse trois gendarmes et se suicide

Auxerre, 10 janvier. — Un drame s'est déroulé à Senan, près de Joigny.

M. Machavoine, 40 ans, a été tué d'un coup de fusil par Jules Martin, 68 ans. Ce dernier, propriétaire d'un champ cultivé par M. Machavoine, avait manifesté l'intention, dès le 1^{er} janvier, de reprendre son champ. Mais M. Machavoine, qui était dans son droit, avait refusé de l'abandonner.

Vendredi matin, une nouvelle discussion mit aux prises les deux hommes. Devant le refus persistant de M. Machavoine, Martin tenta de lui, prit son fusil et, de sa porte, tira sur son locataire, qui fut tué sur le coup.

Peu après, les gendarmes de la brigade d'Allant, accompagnés de M. H. Burat, de Senan, tentèrent de se rendre maîtres du meurtrier. Mais Martin, véritable forcené, tira de nouvelles cartouches chargées de chlorure.

Le maréchal de logis-chef Germain fut atteint à la mâchoire et M. Burat, au bras. Leurs blessures ne sont pas graves, tandis que le gendarme Vautrin a été dangereusement atteint à l'épaule.

Dans la soirée, M. E. Pillot parvenait à s'approcher de la maison avec un autre habitant, M. Alexandre Latas, un militaire du 3^e régiment d'artillerie coloniale, prêtant main-forte aux gendarmes de Joigny. Quelques instants plus tard, M. Latas et M. Bernès, marchand de primeur, réussissaient à pénétrer dans la maison.

Les deux hommes découvrirent alors le cadavre de M. Martin qui était tué.

L'attribution de la croix du combattant volontaire de l'armée de l'air

Le « Journal Officiel » publie une instruction fixant les conditions d'attribution de la croix du combattant volontaire de l'armée de l'air.

Les combattants volontaires désireux d'obtenir cette distinction, devront adresser dans le délai maximum d'un an à compter du 28 novembre 1935, leur demande aux autorités.

Un industriel parisien tue sa femme et se suicide

Paris, 10 janvier. — On a découvert vendredi matin, 47, boulevard Richard-Lenoir, dans l'appartement qu'ils habitaient, le cadavre de M. Roussel, industriel et celui de sa femme, née Lichteau. Le cadavre du mari se trouvait dans la baignoire et celui de la femme dans le lit.

On se rappelle que la veille un incendie avait éclaté à boulevard Richard-Lenoir, dans une stalle dont M. Roussel était propriétaire.

D'après les premiers résultats de l'enquête, on croit que l'industriel a tué sa femme et s'est ensuite pendu pendant son sommeil et après une nuit de désespoir.

Le bonus des anciens combattants américains

Washington, 10 janvier. — La Chambre des représentants a approuvé le projet de paiement du bonus aux anciens combattants.

LE CONFLIT ITALO-ÉTHIOPIEN (SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une troupe éthiopienne essuie des pertes importantes sur le front du Tigré

Front du Tigré, 10 janvier. — Deux colonnes italiennes ont mis en déroute, au confluent du Babat et du Ghera, une troupe nombreuse d'Éthiopiens, qui a subi de graves pertes. Du côté italien, on compte trois officiers blessés, un gradé et deux Akaris tués.

Le combat fut engagé par la première colonne italienne, composée de soldats nationaux et de volontaires, notamment de mousquetaires. L'ennemi, formellement approuvé par le feu de l'artillerie, se replia vers l'Ouest, mais il se heurta alors à une colonne d'Éthiopiens, qui ouvrit contre lui un feu violent de mitrailleuses et de mousquetaires. Les Éthiopiens furent prendre la fuite après avoir essuyé des pertes considérables.

La nuit dernière des patrouilles éthiopiennes se sont avancées jusque sous les positions italiennes de Passo de Gheza, mais elles ont été rapidement repoussées par l'artillerie italienne.

Dans la région du Tembien, toute la journée se sont déroulés de petites actions de patrouilles qui, prenant contact avec l'ennemi, l'ont obligé à se replier.

Une avance italienne dans la région de Dolo

Addis-Abeba, 10 janvier. — On déclare de bonne source que de violents combats ont eu lieu près de Dolo et que, des deux côtés, les pertes auraient été importantes. Les Italiens seraient avancés de plusieurs kilomètres. Les Ras Desa auraient demandé des renforts.

Des tracts lancés par avions innoient la population éthiopienne à se révolter

Addis-Abeba, 10 janvier. — Sur le front du Tigré, les avions italiens continuent à lancer des tracts invitant les populations à se révolter contre le Négus. Le résultat semble être négatif.

Le bombardement d'une ambulance près de Dagga-Bour

L'Égypte proteste, mais Rome dément

On mande du Caire : Après avoir reçu du consul à Addis-Abeba, confirmation du bombardement d'une ambulance égyptienne près de Dagga-Bour, le gouvernement égyptien a décidé de protester formellement auprès de l'Italie.

À Rome, le ministère de la Presse publique le communique suivant :

« Un communiqué du Gouvernement éthiopien repris par la presse internationale a affirmé que des avions italiens ont bombardé le 4 au matin, une ambulance installée non loin de Dagga-Bour et dont faisaient partie deux Égyptiens. Le commandant italien de Somalié déclare que ces nouvelles sont fausses ».

Après avoir tué son voisin, un propriétaire blesse trois gendarmes et se suicide

Auxerre, 10 janvier. — Un drame s'est déroulé à Senan, près de Joigny.

M. Machavoine, 40 ans, a été tué d'un coup de fusil par Jules Martin, 68 ans. Ce dernier, propriétaire d'un champ cultivé par M. Machavoine, avait manifesté l'intention, dès le 1^{er} janvier, de reprendre son champ. Mais M. Machavoine, qui était dans son droit, avait refusé de l'abandonner.

Vendredi matin, une nouvelle discussion mit aux prises les deux hommes. Devant le refus persistant de M. Machavoine, Martin tenta de lui, prit son fusil et, de sa porte, tira sur son locataire, qui fut tué sur le coup.

Peu après, les gendarmes de la brigade d'Allant, accompagnés de M. H. Burat, de Senan, tentèrent de se rendre maîtres du meurtrier. Mais Martin, véritable forcené, tira de nouvelles cartouches chargées de chlorure.

Le maréchal de logis-chef Germain fut atteint à la mâchoire et M. Burat, au bras. Leurs blessures ne sont pas graves, tandis que le gendarme Vautrin a été dangereusement atteint à l'épaule.

Dans la soirée, M. E. Pillot parvenait à s'approcher de la maison avec un autre habitant, M. Alexandre Latas, un militaire du 3^e régiment d'artillerie coloniale, prêtant main-forte aux gendarmes de Joigny. Quelques instants plus tard, M. Latas et M. Bernès, marchand de primeur, réussissaient à pénétrer dans la maison.

Les deux hommes découvrirent alors le cadavre de M. Martin qui était tué.

Un brillant aviateur de guerre est arrêté pour vol d'aotus

Coulommiers, 10 janvier. — Un brillant aviateur de guerre portant à la boutonnière les rubans de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et de la croix de guerre, locataire d'un pavillon de chasse à Villeneuve-le-Comte, a été arrêté pour vol d'aotus.

Depuis un certain temps, le brigadier de la gendarmerie de Villeneuve-le-Comte était intrigué par la vente, à bas prix, d'aotus de luxe.

Il remarqua que ces voitures étaient mises sur le marché par Jean Dary.

A la suite d'une étroite surveillance, il apparut de la façon la plus certaine, que Jean Dary volait ces voitures à Paris.

Isolé dans son pavillon de chasse, Dary effectuait lui-même, sans aide et sans témoin, la suite de ses opérations. Il changeait les numéros d'immatriculation et reprenait toutes les caractéristiques.

Dans son atelier, les gendarmes ont trouvé une certaine quantité de fausses plaques et des appareils de peinture au pistolet. Jean Dary a été écroué à la maison d'arrêt de Coulommiers.

Le Sénat et la Chambre ont adopté l'unanimité un projet de loi changeant le nom de la ville de St-Dominique, en celui de Ciudad Trujillo.

Echos

La lettre de l'entraîneur
Max Deary est, comme on sait, un sportsman américain qui entretient une école de courses.

Il a notamment des chevaux dans le Midi, et ils sont confiés à un entraîneur anglais qui ne connaît pas notre langue et à son fond.

Cet entraîneur vient d'écrire à son propriétaire pour lui crier la manière dont un de ses champions s'est comporté dans une course récente.

« Le cheval, expliquait-il, a pu trouver un adversaire à la corde. Il s'est « faulx-tété »... »

Le bon entraîneur avait sans doute appris l'orthographe sur une carte de restaurant.

L'appel des planches
On sait que le jeune acteur Claude Duhaumont, qui la presse a salué le triomphe dans une récente pièce du Gymnase à Paris, est le fils de notre regretté confrère Franco-Nohain. Mais ce qu'on sait moins, c'est que son père était tout d'abord formellement opposé à sa vocation théâtrale et que son premier début furent impromptus et secrets.

Il était alors attaché à l'Opéra, comme artiste peintre décorateur. Il écoutait chaque soir toutes les pièces. Il savait tout le rôle de son père, un jour, l'interprète chargé du rôle de l'amoureux, dans « Les Nouveaux riches », ayant soudain fait défaut, il s'offrit à le remplacer au pied levé et s'en tira à merveille.

Mais surtout, disait-il, que mon père n'avait pas voulu que je sois acteur.

Cependant, comme l'épreuve s'était répétée pour d'autres pièces, et avait donné les plus grands espoirs, on se décida à tout avouer à Franco-Nohain. Celui-ci calma alors à s'écrouler paternellement et ne s'en tint pas.

Un hôtel de luxe à Moscou
On s'ouvrit, à la fin de décembre, au centre de Moscou, un magnifique hôtel construit par les architectes Tchichouev, Savitiev et Stapan. La façade qui donne sur la rue Gorki a 16 étages et le long des quatre premiers étages monte une colonnade de colonnes de marbre blanc sur leurs bases. Le sous-sol est un grand roulotte. L'hôtel est aménagé à l'américaine, chaque chambre ayant une salle de bain et un cabinet de toilette.

Le prix d'une chambre varie de 15 à 50 roubles par jour, soit 45 à 150 francs au nouveau pair du rouble. Le prix de deux chambres est de 40 à 60 roubles (120 à 180 francs). Quant aux appartements dits « de luxe », ils coûtent de 70 à 110 roubles par jour, soit 210 à 330 francs. Ce ne sont pas, on le voit, des prix « prolétaires ».

Vitrines animées
La mode est aux vitrines animées.

Lors de la dernière saison de Paris, on pouvait admirer une gradieuse biche derrière la vitrine d'un antiquaire de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, et des renards chez un grand fleuriste du quartier de l'Opéra.

Actuellement à Paris, rue du Quatre-Septembre : une jeune fille fait du punching ball et une autre du rowing. A un premier étage de la Chaussée-d'Antin de gracieux mannequins présentent des robes. Avenue des Champs-Élysées, un artiste japonais exécute des paysages en quatre coups de pinceau.

Mais une figure dans la vitrine d'un marchand d'outils, celle de la Rus Réaumur moutons dans un magasin de pelotes de laine.

La « douce France »
Le bureau du sceau, qui en 1934 avait enregistré 45.853 demandes de naturalisation, vient d'annoncer que pour 1935 ce chiffre s'augmenterait de plus de moitié.

Le total des dossiers à examiner serait donc environ de 70.000.

Ainsi le nombre des étrangers qui aspiraient à devenir Français va sans cesse croissant.

Il faut bien croire dès lors que la France a des « douceurs » de vivre qui ne se trouvent pas ailleurs ! !

La police hongroise interdit une chanson, si mélancolique qu'elle provoquait des suicides
Budapest, 10 janvier. — « Oh ! sombre dimanche ! » la chanson qui ces temps derniers faisait fureur à Budapest, vient d'être interdite, parce que sa tristesse a déjà, paraît-il, poussé un nombre impressionnant de Hongrois au suicide.

Ce fut d'abord un ouvrier du nom de Jean Boros qui, abandonné par son amie, vint se tirer une balle en plein cœur dans le café où des Trizanes arrachaient des sanglots à leurs violons sur l'air fatal de « Oh ! sombre dimanche ! »

Ce furent ensuite un employé du ministère de l'Agriculture, du nom de L. Ladick, une vendeuse de grand magasin, une dactylographe... d'autres encore ; en tout une quinzaine de personnes.

Et l'on ne compte pas ce député-maire, âgé de 65 ans, qui mourut, lui, rien que pour l'avoir entendue et parce qu'elle lui rappelait un grand amour de jeunesse.

Le compositeur de la chanson, M. Rudolph Leress et le poète Javor, qui en écrivit les paroles, n'avaient sans doute pas voulu cela. Et ils demandèrent eux-mêmes que l'on s'abstînt désormais d'écouter leur œuvre.

— M. Guillaumin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien président du Conseil municipal de Paris, est décédé à son domicile, rue Clément-Marot.

LA SITUATION DU CHOMAGE DANS LE NORD

Le « Journal Officiel » publie les renseignements suivants :

Les 73 fonds de chômage en activité allouent des secours 58.154 chômeurs (50.434 hommes et 7.720 femmes) ; 15.911 sont secourus par le fonds départemental groupant 516 communes et 42.313 par les fonds municipaux dont : Lille 7.390 ; Roubaix, 5.365 ; Tourcoing, 1.905 ; Hal-luin, 1.361 ; Wattrelos, 1.018 ; Croix, 653 ; Wasquehal, 480 ; Roncq, 335 ; Maroix, 333 ; Mouvaux, 293 ; Fiers, 290 ; Lys, 225 ; Comines, 179.

Un jeune homme de 18 ans était séquestré par ses parents, à Wormhoudt

Le gendarmier a arrêté vendredi les époux Cornette-Vernelle, tenanciers du « Café de la Tranquillité », à Wormhoudt. Ils avaient séquestré leur fils, âgé de 18 ans, prétendant que celui-ci avait perdu le ration.

Mais il a été établi que le jeune homme était l'objet des plus mauvais traitements. Lorsque les gendarmes le retrouvèrent, il était couché sur des sacs dans un grenier et attaché par une corde à une poutre.

Quand on le délivra, le jeune homme qui était dans un état lamentable se jeta sur la nourriture qu'on lui donna. Ses parents indignes ont été écroués.

Le bonus des anciens combattants américains

Washington, 10 janvier. — La Chambre des représentants a approuvé le projet de paiement du bonus aux anciens combattants.

Un industriel parisien tue sa femme et se suicide

Paris, 10 janvier. — On a découvert vendredi matin, 47, boulevard Richard-Lenoir, dans l'appartement qu'ils habitaient, le cadavre de M. Roussel, industriel et celui de sa femme, née Lichteau. Le cadavre du mari se trouvait dans la baignoire et celui de la femme dans le lit.

On se rappelle que la veille un incendie avait éclaté à boulevard Richard-Lenoir, dans une stalle dont M. Roussel était propriétaire.

D'après les premiers résultats de l'enquête, on croit que l'industriel a tué sa femme et s'est ensuite pendu pendant son sommeil et après une nuit de désespoir.

Le bonus des anciens combattants américains

Washington, 10 janvier. — La Chambre des représentants a approuvé le projet de paiement du bonus aux anciens combattants.

À Coudekerque-Branche, deux heures après être sorti de prison, un ancien mineur frappe sa femme à coups de couteau, se tranche la gorge et se pend devant ses enfants

Arrêté et écroué au début de la semaine pour coups et blessures volontaires et port d'arme prohibée, Louis Vincent, 46 ans, ancien mineur, demeurant à Coudekerque-Branche, avait été remis en liberté provisoire et était sorti de la prison de Dunkerque jeudi après-midi.

Il avait regagné son domicile où il ne rencontra pas sa femme. Quand celle-ci revint, dans la soirée, Vincent lui fit des reproches assez violents, en présence de ses deux enfants avertis. Pour se soustraire aux menaces de son mari, qui brandissait un couteau, Mme Vincent voulut s'enfuir par une fenêtre du rez-de-chaussée. Mais, à ce moment, Vincent la frappa de quatre coups de couteau ; trois l'atteignirent au bras droit et le quatrième au côté gauche de la poitrine.

Croyant avoir tué sa femme, qui était tombée inanimée, Vincent écrivit une lettre qu'il plaça sur la table ; puis, avec le même couteau dont il s'était servi pour frapper la malheureuse, il se fit des entailles au poignet et à la gorge. Il se passa ensuite une corde autour du cou et se pendit à la rampe l'escalier.

Les enfants avaient assisté à cette scène. Attristés par leurs cris, un voisin arriva, puis s'en fut aviser la gendarmerie de Dunkerque.

Quand le chef de brigade arriva, quelques minutes plus tard, le mari avait cessé de vivre.

Les soins des enfants expliqués aux gendarmes les circonstances du drame.

Les blessures de Mme Vincent, qui s'étaient réfugiées chez une voisine, ne mettent pas sa vie en danger.

Une fillette de treize ans est abandonnée sur la route les pieds gelés

Chaumont, 10 janvier. — Les époux Magnien, habitant Saucourt, avaient, en novembre dernier, placé leur fillette, la petite Annette, âgée de 14 ans, chez un fermier de la région.

Grande fut leur surprise, quand le 31 décembre dernier, Annette se présenta au domicile de ses parents, se traînant péniblement et paraissant très affaiblie.

Pressée de questions, la pauvre petite finit par avouer que ses patrons l'avaient obligée, au cours des fortes gelées de décembre, à aller casser la glace sur l'étang proche de la ferme pour abreuver le bétail.

Ce travail terminé, la petite Annette était reniée par la ferme et avait repris ses occupations, bien qu'elle eût les pieds mouillés et engourdis de froid.

Le lendemain, elle ne pouvait plus marcher. Ses patrons décidèrent alors de la renvoyer chez ses parents. Ils la conduisirent en voiture, jusqu'à environ deux kilomètres du domicile paternel, et l'abandonnèrent sur la route, malgré le froid rigoureux et son état lamentable.

Un médecin, mandat aussitôt, constata que la pauvre fillette avait les deux pieds gelés.

CHANGES A L'ETRANGER

LIVERPOOL, 10 janvier.

Importations, \$ 999 ; Américain, balles 11 ; Brésilien, balles 11 ; Egyptien, Upper, balles 61 ; Sable, hausse 10.

Terme	New-Orléans		New-York	
	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	11.61	11.40	11.85	11.80
Janvier	11.35	11.58	11.82	11.87
Février	11.35	11.58	11.80	11.82
Mars	10.86	10.94	10.91	10.94
Avril	10.86	10.94	10.70	10.84
Mai	10.86	10.94	10.70	10.84
Jun	10.86	10.94	10.70	10.84
Juillet	10.17	10.40	10.25	10.41
Août	10.17	10.40	10.10	10.26
Septembre	9.76	10.02	9.80	10.15
Octobre	9.76	10.02	9.81	10.01
Novembre	9.76	10.02	9.78	10.01
Décembre	9.73	10.00	9.79	10.01

Recettes. — Aux ports de l'AM